

APPEL À CANDIDATURE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ET DES PERSONNES PARTICIPANT À DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE NOMMÉ AU CCAS

Remplacement d'un membre décédé nommé au Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Père-en-Retz.

Information donnée en application des articles L. 123-6 et R. 123-11 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Père-en-Retz se compose de 8 membres en plus de Monsieur le Maire, qui est Président de droit. 4 membres sont élus par le Conseil Municipal et 4 autres membres sont nommés par Monsieur le Maire. Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Conformément à l'article L. 123-6, au nombre des membres nommés doivent figurer :

- > Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- > Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- > Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- > Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Suite au décès de Monsieur Jean-Marc SUEL, membre désigné par les Restos du Cœur, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission Administrative du CCAS.

« Pour les membres nommés, le Maire pourvoira à leur remplacement en respectant les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles. Le renouvellement devra intervenir dans les deux mois à compter de la vacance du siège. Le mandat d'un membre du Conseil d'Administration désigné pour pourvoir un poste vacant expirera à la date à laquelle aurait cessé le mandat du membre qu'il a remplacé. »

Les candidatures doivent être présentées, par courrier, **avant le 23 mars 2023**.

Fait à St Père-en-Retz, le 23/02/2023.

Jean-Pierre AUDELIN, Maire et Président du CCAS

